

Compte rendu de la réunion publique du 29 mars 2023

Voreppe Avenir a organisé une réunion publique afin de débattre ensemble d'idées possibles pour l'avenir du site de la Rigonnière. Une trentaine de personnes ont répondu présent lors de cet échange.

La méthodologie proposée a été la suivante :

- recueil d'idées
- regroupement de ces idées en grands thèmes
- développement en petits groupes de ces thèmes
- restitution partagée

Rappel historique

En préambule, un rappel historique a été réalisé :

- En 2018 les derniers enfants fréquentent le centre aéré de la Rigonnière qui est ensuite fermé.
- En 2022 les bâtiments du centre aéré sont démolis.
- En septembre 2021 lors de l'inauguration de la vigne patrimoniale dans les jardins de la mairie de Voreppe, discussions autour de l'implantation possible d'une culture de Vigne sur Voreppe.
- En 2022, repérage du site de la Rigonnière - Contact et visite du site par des membres du syndicat des vins de l'Isère avec quelques élus de la majorité municipale.
- Octobre 2022: première évocation publique du projet et vote en conseil municipal d'une « convention de prestation de services pour l'accompagnement à la création d'une ferme viticole au lieu-dit « Rigonnière» »
- 23 février 2023: conseil municipal privé sur le projet de ferme viticole.
- Avril 2023: dossier du Voreppe Emoi sur la ferme viticole
- 27/04/2023: Réunion publique pour une présentation du projet de la Municipalité, une discussion et l'écoute de projets alternatifs

Dans le même temps :

- novembre 2022: pétition créée par le collectif « La Rigonnière demain » pour l'organisation d'une « véritable concertation citoyenne autour du devenir de cet espace public. »
- Décembre 2022 et février 2023: interventions du public lors conseils municipaux de pour demander une concertation large sur « l'avenir de de site »; monsieur le maire promet « de faire les concertations nécessaires ».

Objectifs de la réunion

A défaut de concertation citoyenne organisée par la mairie, Voreppe Avenir a choisi d'organiser une réunion publique avec l'idée de **faire émerger des idées alternatives** à l'unique projet présenté et porté aujourd'hui par la municipalité

Les objectifs étaient les suivants :

- Proposer un espace d'expression pour chacun, toutes les idées sont bienvenues
- Volonté de faire revivre un peu la démocratie locale, donner la parole aux habitants, sans hiérarchie (chaque parole compte)
- Pour autant, cette réunion n'avait pas vocation à être un lieu pour décider ; par ailleurs, l'objectif était de prendre le temps de tous s'écouter, sans jugement.

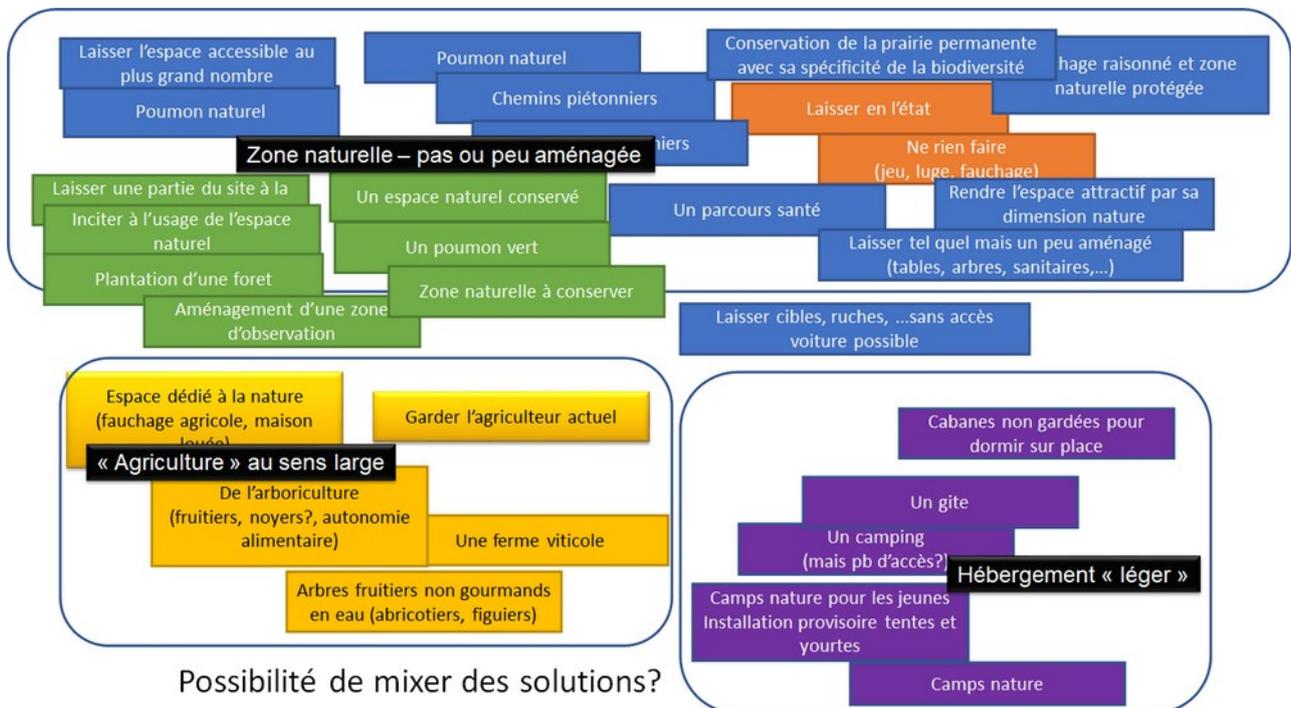
Il est rappeler que la question de l'accès au site en voiture et de la circulation sur la route de Chalais en général, est une problématique déjà aujourd'hui très prégnante et qui doit être pris en compte.

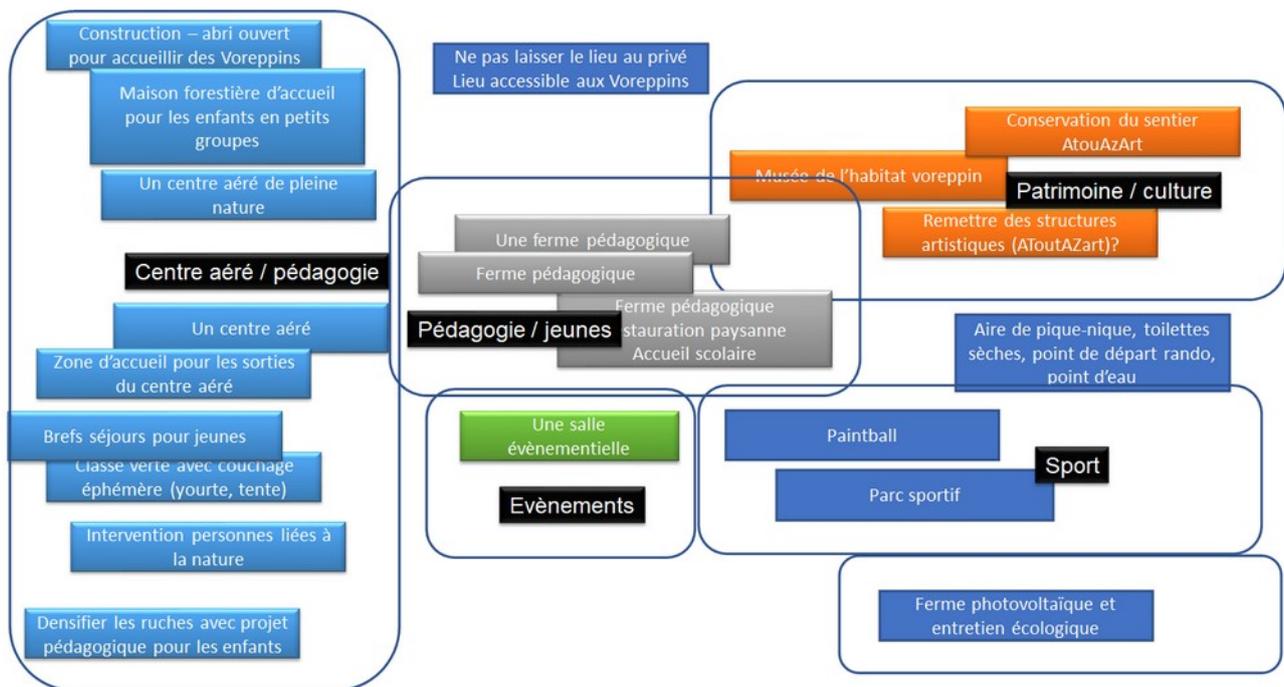
Idées proposées par les participants

Dans un premier temps, les participants ont pu exprimer leurs idées, envies, suggestions sur des post-its.

Les idées ont été retranscrites et regroupées par thèmes.

Sont retranscrites ci-dessous les idées organisées lors de la réunion.





Développement des grands thèmes et questionnements

De ces idées a découlé le développement de plusieurs thèmes par petits groupes et partagés en plénière.

Restitution des 5 groupes de travail

Thème 1 - Préserver l'espace naturel en l'état, ou avec un minimum d'aménagements

Le site de la Rigonnière est dans ce cas envisagé comme un espace qui reste naturel, voire « en l'état ».

Les utilisations actuelles (cibles, les ruches, l'agriculteur qui fauche) sont conservées.

Cet espace est laissé à la nature avec sa biodiversité et sa spécificité ; tel un poumon vert libre d'accès aux randonneurs, et plus généralement aux Voreppins.

L'accès aux voitures serait très limité.

« Voreppe garde cet espace comme poumon vert non aménagé. »

Les aménagements qui pourraient être discutés sont la mise en place de tables de pique-nique, le local existant à aménager.

On pourrait rendre l'espace attractif avec des panneaux sur la bio-diversité, renforcer la visibilité du chemin d'Atout A Z'art.

Thème 2 – Un lieu d'hébergement

Ce thème se projette sur l'utilisation du site de la Rigonnière pour en faire un lieu d'hébergement, léger et ponctuel, éventuellement lié à un accueil pédagogique.

L'ancienne maison du gardien pourrait être louée à une personne qui animerait des actions

pédagogiques autour de la nature.
Elle pourrait accueillir des petits groupes d'enfants
Elle pourrait aussi devenir une maison d'hôte, un gîte.

Il serait pertinent d'étudier la possibilité d'agrandir l'existant avec aménagement d'un espace restauration, dortoir... et la possibilité d'implanter des structures démontables pour les randonneurs, les classes vertes, l'accueil de mini camps nature.

Concernant les prairies, il pourrait être envisagé de la pâture (âne, moutons, vaches,... gérés par l'agriculteur/animateur) ou simplement qu'il n'y ait rien sur le terrain en pente, pour favoriser les actions pédagogiques tournées vers la nature (un lieu d'observation a été cité).

Il est précisé que tout projet doit favoriser la marche, pas d'accès voiture, pas de location massive, pas de salle festive, une navette le week-end,

Thème 3 – de l'agriculture (au sens large)

Dans ce thème, il est envisagé une valorisation du site pour l'agriculture, avec par exemple de l'arboriculture et en tout état de cause une culture peu intensive et peu gourmande en eau (même si aujourd'hui il y a de l'eau).

S'il y a de la vente envisagée, cela doit se faire en circuit court. S'il y a un bail fermier plutôt sur une ferme en arboriculture. L'agriculture devrait être « bio » dans tous les cas.

Le groupe note que 30-40 % des idées tournent autour d'une ferme pédagogique (fruitière ou autre)

Différentes questions se posent : revenus de l'agriculteur, utilisation du bâtiment existant, 5 Ha sont-ils suffisant pour une ferme en arboriculture, plantation sur la pente, nécessité ou non de clôturer du fait des sangliers et chevreuils,... c'est un aménagement et un engagement sur le long terme proche du modèle du projet d'exploitation viticole.

Thème 4 - Centre aéré et accueil pédagogique

Ce thème évoque la possibilité d'utiliser le site de la Rigonnière pour un centre aéré.

Cette utilisation serait imaginée saisonnière, d'avril à octobre, avec l'accueil d'un centre de loisir sous forme d'un village de toile démontable. La maison existante permet l'accès aux sanitaires, douche, réfectoire si besoin, l'organisation d'un lieu de stockage pour le matériel pédagogique.

Le reste de l'année, le site pourrait être au repos ; la maison pourrait être louée à des randonneurs générant ainsi des revenus pour la mairie.

Ce thème proposait ainsi l'organisation de sorties nature sur le site, mini-camps, classes vertes avec aussi l'IME. découverte des sentiers balisés, de la Roize.

Thème 5 - Sport, culture et patrimoine

Ce thème proposait de renforcer et de valoriser par une meilleure signalétique les sentiers qui partent du bas (COREPHA) pour que les gens accèdent au site à pieds pour qu'il n'y ait pas de voitures. Il permettrait une valorisation du circuit de Atout A Z'Art, et éventuellement l'ajout de nouvelles œuvres artistiques.

On pourrait imaginer la mise en place d'un parcours de santé dans la partie basse, tout en gardant le parcours de tir à l'arc.

La grange serait mise à disposition pour le pique-nique et une salle hors sac mise aux normes dans la maison permettrait d'accueillir des expositions, les écoles, le collège avec la présence d'intervenants extérieurs.

Questions et éléments structurants

Enfin, en parallèle de ces échanges autour des projets possibles, plusieurs questions se sont posées et de grands axes sur les éléments à prendre en compte se sont dégagés. Ils sont rappelés ci-dessous.

Contraintes/éléments à prendre en considération pour le choix qui sera fait

Un sujet qui a été plusieurs fois évoqué est le statut du site. En effet, la question qui a été posée est la suivante : « Laisse-t-on l'espace public ? ». Cela sous-tend les questions suivantes :

- Le site restera-t-il accessible en tout temps et à tous les Voreppins ?
- La liberté de circuler sur le site demeurera-t-elle ?
- La possibilité de choisir ensemble le devenir du site existe—t-elle encore ?

Cette question pose en creux la question de la « privatisation de l'espace »¹ ? Le choix (et le lieu) n'est définitivement plus aux mains des Voreppins

Une autre question qui a été plusieurs fois relevée est la fréquentation de la route de Chalais. En effet, celle-ci pose aujourd'hui des problèmes de sécurité et un problème de flux qui n'est plus adapté ni au dimensionnement ni à la configuration de la route.

Les riverains ne souhaitent pas que plus de véhicules transitent par cette route.

Ce sujet est donc important à traiter de manière conjointe.

Pour chaque projet, il a été rappelé qu'il était nécessaire d'étudier finement les frais de fonctionnement, investissement, et éventuellement recettes possibles. Il faudrait considérer aussi qu'on peut avoir un projet qui aurait de la valeur autre que pécuniaire

Par ailleurs, il a été dit qu'il était nécessaire de prendre en compte le risque incendie, quel que soit le projet retenu. En outre, il faudrait être vigilant à l'éventuelle pollution des sols et par ricochet des nombreuses sources présentes à cet endroit.

Il a été rappelé la présence actuelle d'un parcours de tir à l'arc avec 12 cibles sur le site (dans la forêt, champs du haut et bas). Le parcours d'entraînement est utilisé le samedi matin aux beaux jours. Le parking du centre aéré est alors utilisé, des toilettes sèches temporaires étant mis à disposition pour compétitions par la mairie. (Du temps du centre aéré, des contraintes existaient, et notamment l'interdiction d'utiliser le site pour le tir à l'arc durant les vacances scolaires).

Certaines personnes ont dit que l'agriculteur actuel a besoin de cette prairie pour son exploitation, perçoit des aides de la PAC sur ce terrain.

Il a été rappelé au cours des échanges la présence aujourd'hui de faune et flore remarquables (artiodactyles, orchidées...), d'autant que « ne rien faire » est un projet en soi. Cet espace communal est le seul qui reste ouvert. Ce site est un site remarquable de Voreppe ; il serait dommage de planter une vigne qui durera plusieurs dizaines d'années ; le choix est définitif.

D'autres questions plus « légales » ont été évoquées :

¹ Plus précisément, le lieu reste « public » lors d'un bail, mais la mise en place d'un bail en pratique laisse peu de latitude quant à l'utilisation du lieu et son devenir

- Qu'est-il autorisé par le PLU dans cette zone : si la mairie construit ? si un agriculteur construit ?
- A-t-on le droit de créer de nouveaux sentiers en zone agricole ?
- Quelle est la surface de la maison actuelle ? La maison actuelle dispose-t-elle d'un système d'assainissement aux normes ?
- Peut-on chiffrer la fréquentation actuelle sur cette zone de la Rigonnière : sentiers + accès route / vélos, piétons, coureurs... ?
- Quid de la faisabilité légale de supprimer une prairie permanente ?
- Penser au crowdfunding pour financer des projets.

En fin de réunion on s'aperçoit que beaucoup d'idées forment une cohérence avec un consensus sur

-Le statut du lieu. Ce lieu doit rester public, ouvert à tous. Un bail agricole c'est accepter qu'une partie de l'espace soit privatisé. L'espace peut être clôturé si nécessaire. La commune n'en a plus la maîtrise sur du long terme. Si la vigne ne marche pas que fait-on après, qui arrache les pieds, à qui est remis le bail agricole et pour en faire quoi. la vigne nécessite des traitements au cuivre, même si il y a des normes, c'est une pollution des sols, peut avoir des conséquences sur les sources en aval.

- on laisse la **pente libre**.
- On garde les activités actuelles et notamment la prairie pour la fauche.

Liste de toutes les idées émises lors du premier temps de la réunion

- projet doit être tourné vers la population sans pour autant attirer trop de véhicule sur le site
- une ferme pédagogique de poly-activités(quelques animaux, jardin...) vivant de l'accueil des scolaires et une restauration paysanne
- zone d'observation de la faune avec construction de postes d'observation, des bosquets refuges (avec l'aide du Pic Vert) et la maison comme lieu d'accueil d'expo (avec le PNR de chartreuse)
- camp de tipis démontables (d'avril à octobre) pour accueillir des jeunes, des classes vertes... La maison servant de cuisine, sanitaire et lieu refuge. Initiation à la vie en pleine nature
- zone naturelle d'utilité publique. Fauchée sans plus. La maison servant de maison des associations
- pourquoi pas un centre aéré ?
- centre aéré de pleine nature à la journée/nuitée, type village de tente
- pas de 1/2 journée où les enfants sont déposés
- responsabilité sociétale. Notre vie est de plus en plus urbaine, on a un devoir collectif d'assurer une éducation /sensibilisation à la vie en pleine nature
- peu /pas de bâtiment en dur. Appui sur la maison pour sanitaire et communs
- en hiver repos de la zone (octobre/avril)
- laisser une partie du site à la forêt, une autre telle quelle
- maintenir un poumon vert vu le bétonnage de Voreppe pour accueil nature pour les enfants et familles
- un cheminement piéton depuis le parking des randonneurs
- plantation d'une forêt
- aménagement d'une zone d'observation
- maintenir la prairie avec fauchage raisonnée
- zone naturelle d'utilité publique
- protection de la biodiversité
- valoriser et réaménager les chemins d'accès piétonnier
- l'été espace à utiliser pour les camps nature pour les jeunes
- installation provisoire de tentes ou yourtes utilisation de la maison pour les sanitaires et cuisine
- zone modèle de sauvegarde de la nature accessible à tous

- centre aéré/pédagogique
- zone d'accueil pour les sorties du centre aéré
- lieu doit rester un carrefour de sentiers avec la faune, flore protégées
- maison forestière d'accueil pour les enfants par petits groupes
- rien
- laisser les cibles
- laisser les ruches
- laisser l'agriculteur
- laisser cet espace à la nature et à la biodiversité, aux promeneurs, aux randonneurs
- sans accès voitures sur le site
- arboriculture, fruitiers, noyers, autonomie alimentaire du territoire
- ferme pédagogique dans tous les cas, donner à nos enfants le goût de l'agriculture, si vente c'est en circuit court
- agriculture, arboriculture, vigne
- plantation d'arbres fruitiers non gourmands en eau (figuier, abricot)
- il y a de l'eau
- ce lieu doit rester public
- ne pas le laisser aux privé
- lieu accessible aux Voreppins
- zone naturelle à préserver
- un camping mais il faut résoudre le problème d'accès
- cabane non gardée avec le nécessaire pour que les randonneurs puissent passer des nuitées sur place
- construction abris ouverts pour accueillir des Voreppins (de plus en plus d'appartement donc les Voreppins voudront sortir)
- un gîte dans l'ancienne maison pour les randonneurs
- laisser dans l'état
- tables pour pique-nique
- piste luge l'hiver
- promenades pour les randonneurs
- paintball
- ferme photovoltaïque
- rénovation bâtiment pour en faire chambres d'hôtes
- rénovation grange avec ajout cuisine, sanitaires douches, dortoirs pour accueil groupe
- positionnement équipement démontable(tentes, yourtes, roulottes pour accueil randonneurs camps)
- anes pour la promenade
- espace de potager en permaculture et agroforesterie pour travail pédagogique autour des nouvelles pratiques agricoles
- développement du rucher
- accueil de classes vertes
- camps pour le centre aéré
- installation d'une personne pour gérer les locations et potager
- fermeture de la route le week-end et navette
- aménager à minima
- conserver le sentier d'atout az'art
- dédier l'espace à la nature
- fauchage agricole
- maison du gardien louée en loyer modéré
- laisser l'espace naturel ouvert et accessible au plus grand nombre
- rendre cet espace attractif par sa dimension nature
- inciter à l'usage de cet espace naturel
- poumon nature de voreppe au seuil du parc de chartreuse à préserver en l'état
- possibilité d'aménagement des sentiers piétonniers notamment depuis la roize

- idée de mini camps temporaires pour brefs séjours pour jeunes avec accès piétonniers à privilégier
- ne rien faire espace libre de jeu, luge, promenade
- fauchage agricole
- le projet doit respecter l'environnement, l'écologie, la biodiversité, et la volonté commune des Voreppins
- garder l'agriculteur actuel qui est un jeune. À des revenus de la PAC pour le fauchage(perte de revenus) et perte de foin(brebis)
- densifier les ruches avec un projet pédagogique pour les enfants
- classe verte avec couchage éphémère (yourte-tentes)
- dans la maison point de chute avec réfectoire
- faire des interventions avec des personnes en lien avec la nature
- conserver la prairie permanente avec sa spécificité de biodiversité